

Belgium-Brussels: IT services: consulting, software development, Internet and support

OJ S 226/2022 23/11/2022

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Institut National d'Assurance Maladie - Invalidité

National registration number: 0206.653.946_102

Postal address: Avenue de Tervueren 211 Tervuerenlaan

Town: Bruxelles - Brussel

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1210

Country: Belgium

Contact person: sander schelfaut

E-mail: facman.procurement@riziv-inami.fgov.be

Internet address(es):

Main address: www.inami.be

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=464815>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=464815>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=RIZIV-DGV-2022-01-F02>

Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=48774>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: IPSS

I.5. Main activity

Social protection

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Développer et fournir un système d'aide à la décision clinique pour aider le dispensateur de soins dans la prescription électronique d'examens radiologiques

Reference number: RIZIV-DGV-2022-01-F02_0

II.1.2. Main CPV code

72000000 IT services: consulting, software development, Internet and support

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Aujourd'hui, les recommandations belges en matière de radiologie sont accessibles au public sous forme de texte brut dans un fichier sur le site web du SPF Santé Publique. Ces recommandations sont dépassées et ne sont pas faciles à utiliser. Dans le cadre du plan d'action e-Santé 2019-2021, il est nécessaire de mettre en place un système convivial permettant d'intégrer des recommandations radiologiques actualisées dans le workflow clinique.

Cela nécessite une application autonome qui recherche dans les règles de décision actuelles, qualitatives et fondées sur des preuves, les recommandations souhaitées (selon une recherche simple) et les présente ensuite au médecin prescripteur afin de l'aider à prescrire électroniquement des examens radiologiques et ce, tant pour les médecins généralistes que pour les médecins spécialistes.

Cette application autonome est désignée dans la suite de ce texte comme la plateforme PSSr (Prescription Search Support for radiology platform). La plateforme PSSr belge fait partie d'une plus grande plateforme PSS (Prescription Search Support platform) et le développement de la plateforme PSSr belge sera assuré par le développeur de cette plateforme PSS (désigné dans ce texte comme le « développeur de la plateforme PSS »). Par conséquent, le développement de la plateforme PSSr ne fait pas partie de ce cahier des charges.

L'objectif est que les progiciels des prescripteurs soient intégrés à la plateforme PSSr belge qui met les règles de décision à disposition.

En travaillant avec une plateforme PSSr belge, il ne devra y avoir qu'une seule intégration des progiciels pour les prescripteurs avec la plateforme PSSr belge. De cette manière, tout changement de fournisseur de règles de décision (que ce soit par le biais d'une solution externe ou non) n'aura pas d'impact sur les logiciels des médecins prescripteurs.

Ainsi, la solution du prestataire de services ne devrait pas être directement intégrée au niveau des progiciels des médecins prescripteurs. L'intégration entre les progiciels des médecins prescripteurs se fera via la plateforme PSSr belge et ne fait pas partie des tâches décrites dans ce cahier des charges. Le support à la demande du développeur de la plateforme PSS n'est prévu que pour les deux premiers progiciels à intégrer dans la plateforme PSSr belge.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

II.2.4. Description of the procurement

Aujourd'hui, les recommandations belges en matière de radiologie sont accessibles au public sous forme de texte brut dans un fichier sur le site web du SPF Santé Publique. Ces recommandations sont dépassées et ne sont pas faciles à utiliser. Dans le cadre du plan

d'action e-Santé 2019-2021, il est nécessaire de mettre en place un système convivial permettant d'intégrer des recommandations radiologiques actualisées dans le workflow clinique.

Cela nécessite une application autonome qui recherche dans les règles de décision actuelles, qualitatives et fondées sur des preuves, les recommandations souhaitées (selon une recherche simple) et les présente ensuite au médecin prescripteur afin de l'aider à prescrire électroniquement des examens radiologiques et ce, tant pour les médecins généralistes que pour les médecins spécialistes.

Cette application autonome est désignée dans la suite de ce texte comme la plateforme PSSr (Prescription Search Support for radiology platform). La plateforme PSSr belge fait partie d'une plus grande plateforme PSS (Prescription Search Support platform) et le développement de la plateforme PSSr belge sera assuré par le développeur de cette plateforme PSS (désigné dans ce texte comme le « développeur de la plateforme PSS »). Par conséquent, le développement de la plateforme PSSr ne fait pas partie de ce cahier des charges.

L'objectif est que les progiciels des prescripteurs soient intégrés à la plateforme PSSr belge qui met les règles de décision à disposition.

En travaillant avec une plateforme PSSr belge, il ne devra y avoir qu'une seule intégration des progiciels pour les prescripteurs avec la plateforme PSSr belge. De cette manière, tout changement de fournisseur de règles de décision (que ce soit par le biais d'une solution externe ou non) n'aura pas d'impact sur les logiciels des médecins prescripteurs.

Ainsi, la solution du prestataire de services ne devrait pas être directement intégrée au niveau des progiciels des médecins prescripteurs. L'intégration entre les progiciels des médecins prescripteurs se fera via la plateforme PSSr belge et ne fait pas partie des tâches décrites dans ce cahier des charges. Le support à la demande du développeur de la plateforme PSS n'est prévu que pour les deux premiers progiciels à intégrer dans la plateforme PSSr belge.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 61

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number: 3 Maximum number: 5 Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

En ce qui concerne la partie V du DUME relative à la « réduction du nombre de candidats qualifiés », le candidat devra compléter les informations qui y sont requises.

Parmi les candidats qui se présentent et qui répondent aux critères de sélection, le pouvoir adjudicateur choisira les 3 à 5 meilleurs candidats.

Le classement sera basé sur les points obtenus lors de l'évaluation des références et de l'équipe proposée, sur la base des critères définis ci-dessous :

Ils seront évalués de la façon suivante :

- Excellent : 100 % des points
- Très bien : 80 % des points
- Bien : 60 % des points
- Insuffisant : 40 % des points
- Pas bien : 20 % des points

- Pas bien du tout : 0 % des points

1. Pertinence des références présentées par rapport aux enjeux du projet (50/100)

Ce critère sera analysé sur la base d'un maximum de trois références correspondant à celles proposées dans le formulaire de sélection.

Ces références seront évaluées à l'aide des éléments d'évaluation suivants :

- Les différents domaines couverts par les règles de décision :

- o Radiologie des seins
- o Radiologie cardiaque et vasculaire
- o Radiologie du thorax
- o Radiologie d'urgence
- o Radiologie gastro-intestinale et abdominale
- o Radiologie gynécologique et obstétrique
- o Radiologie de la tête et du cou
- o Radiologie interventionnelle
- o Radiologie musculo-squelettique
- o Neuroradiologie
- o Radiologie pédiatrique
- o Radiologie urogénitale
- o Radiologie oncologique

- Les différentes modalités auxquelles ils se rapportent :

- o IRM
 - o CT
 - o Radiographie conventionnelle (RX)
 - o Mammographie
 - o Échographie
- L'ampleur du marché auquel la référence se réfère (= valeur en euros)

2. Composition de l'équipe (50/100)

Ce critère sera analysé sur la base de la note relative à l'équipe (cf. formulaire à remplir).

Cette composition sera évaluée sur la base des éléments d'évaluation suivants :

- Nombre d'années d'expérience par domaine/modalité.
- Quantité d'expérience (nombre de domaines et de modalités dans lesquels l'équipe proposée par le candidat a de l'expérience).
- Qualité de l'expérience (pertinence des publications mentionnées et autorité accumulée dans le domaine et/ou la modalité).
- En outre, le pouvoir adjudicateur évaluera la pertinence et le caractère complet de l'équipe proposée au regard des compétences et des caractéristiques spécifiques des partenaires faisant partie de l'équipe, au regard du programme et des enjeux du projet.

La composition de l'équipe sera évaluée par le pouvoir adjudicateur selon la méthode d'évaluation suivante :

- Excellent : 100 % des points
- Très bien : 80 % des points
- Bien : 60 % des points
- Insuffisant : 40 % des points
- Pas bien : 20 % des points
- Pas bien du tout : 0 % des points

Le pouvoir adjudicateur ajoutera à chaque fois une motivation.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.2. Conditions related to the contract

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.4. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 25/01/2023 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

Date: 17/05/2023

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

English, French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 10 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349611

VI.5. Date of dispatch of this notice

18/11/2022